

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 18 + 1 pouvoir
MEMBRE ABSENT : 01

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
Mme Christel BUCHEL
M. Thierry REHRI
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
Mme Antoinette MARTIN
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRE ABSENT EXCUSE : M. Christian SCHOTT, pouvoir à Mme Antoinette MARTIN

La convocation pour la séance a été transmise le 29 août 2014 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 17 voix pour (M. Patrick SCHOTT, M. Bernard BECK, Mme Isabelle HALTER, M. Jean-Jacques BRUCKMANN, Mme Joelle SCHOTT, Mme Nathalie SCHEIDT, M. Jacky BRUCKER, Mme Célia RISCHMANN, M. Gérard HALTER, Mme Christel BUCHEL, M. Thierry REHRI, Mme Martine FOHR, M. Jérémie SCHNEIDER, Mme Agnès FISCHER, M. Daniel BITZ, Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT)

1 abstention (M. Jean-Luc SCHLOSSER)

approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Gérard HALTER, en qualité de secrétaire de séance.

-Mme Françoise KEIFF entre en séance-

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATION D'UN LOGEMENT

Au 2, rue de l'Eglise, à M. Georges BEYROUTHY, avec effet du 1/8/2014, moyennant un loyer mensuel de 430,- €.

REFORME DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire fait savoir au conseil municipal que la loi «ALUR» (loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 a notamment pour effet de transférer le droit de préemption urbain à la communauté de communes de Bischwiller et environs, celle-ci étant compétente en matière d'urbanisme (P.O.S. / P.L.U.).

Les notifications d'exercice ou de non-exercice du droit de préemption continueront cependant à être signées par le maire, mais en qualité de vice-président de la communauté de communes.

L'information correspondante fera donc désormais l'objet d'une communication au conseil communautaire, et non plus au conseil municipal.

IV. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL MEMBRE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le maire présente la composition actuelle du bureau de l'association foncière :

. Président de droit : le maire

. Délégués de la chambre d'agriculture :

Titulaires : MM. Christian SCHOTT, Patrick KORMANN, Franck DORFFER

Suppléants : Mme Valérie MAILLET, M. Christian SCHERER

. Délégués du conseil municipal :

Titulaires : MM. Jacky BRUCKER, Gérard HALTER, Mme Martine FOHR

Suppléants : M. Daniel BITZ, Mme Françoise KEIFF

Concernant les délégués de la chambre d'agriculture, le maire indique que M. Patrick KORMANN, exploitant agricole originaire de Drusenheim, remplace M. Simon SCHITTER, actuellement vice-président, de Schirrhein, démissionnaire en raison de son âge.

M. KORMANN a été désigné par la chambre d'agriculture sur proposition du délégué local M. Christian SCHOTT, alors que M. Simon SCHITTER avait proposé qu'il soit remplacé par son fils M. Dominique SCHITTER, et malgré l'intervention du maire restée sans réponse.

Le maire rappelle qu'historiquement, depuis sa création en 1986, les représentants désignés par la chambre d'agriculture ont toujours été des membres des trois plus grandes exploitations de Schirrhein, les familles SCHOTT / SCHITTER et DORFFER.

Le maire estime qu'il est primordial que cette tradition reste, que les exploitants agricoles locaux soient représentés au bureau de l'association foncière, ne serait-ce que pour leur parfaite connaissance du ban communal.

Ainsi, il indique que M. Jacky BRUCKER, délégué du conseil municipal, est démissionnaire, et propose au conseil municipal d'approuver son remplacement par M. Dominique SCHITTER.

Le conseil municipal,

. Vu l'article R 133-3 du Code Rural,

par 3 voix contre (Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT, Mme Françoise KEIFF)
1 abstention (M. Jean-Luc SCHLOSSER)
15 voix pour,

approuve la désignation de M. Dominique SCHITTER, propriétaire foncier à Schirrhein, en qualité de membre du bureau de l'association foncière de Schirrhein, en remplacement de M. Jacky BRUCKER, démissionnaire ;

V. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ APPROBATION DE VENTE DE TERRAINS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente des lots suivants aux candidats ci-après :

- . Lot n° 10, avec 9,69 ares, à M. Michel GROSSHOLTZ de Bischwiller
- . Lot n° 25, avec 6,75 ares, à M. Jordan SUTTER de Schirrhein
- . Lot n° 23, avec 7,51 ares, à M. Stéphane LANG d'Oberhoffen-sur-Moder
- . Lot n° 6, avec 6,51 ares, à Mlle Manon ROUSSEAUX et M. Lionel MUNSCH de
- . Lot n° 7, avec 7,51 ares, à Mlle Caroline KNAEBEL de Schirrhein
- . Lot n° 22, avec 7,68 ares, à Mme et M. Roger TURCK de Schirrhoffen
- . Lot n° 8, avec 7,61 ares, à Mlle Aurélie BRACKER et M. Sébastien SPORER de Schirrhoffen

ceci au prix de 8.900,- € l'are hors TVA, soit 10.680,- € l'are TTC.

B/ NOUVELLES CANDIDATURES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les candidatures suivantes à l'achat d'un terrain de construction dans la 3^{ème} tranche du lotissement «Les Myrtilles» :

- . Mme Tatiana FISCHER et M. Fabien ISSELE de Kaltenhouse
- . Mme Tiffany SCHWARTZ et M. Steve BRENNER de Schirrhein.

C/ MODIFICATION DE CHOIX DE TERRAIN

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

approuve la modification du choix de terrain suivante :

- . vente du lot n° 16 avec 8,64 ares à Mme Hélène HASSLER et M. Nicolas STEINBACH de Hoerdt, en lieu et place du lot n° 15 dont la vente avait été approuvée par délibération du 24 avril 2014.

Les conditions financières de la cession demeurent inchangées.

D/ DESISTEMENTS

Le maire présente les désistements de candidats à l'acquisition d'un terrain intervenus depuis la dernière séance du conseil municipal :

. Mme et M. Rémy BADINA de Haguenau, pour le lot n° 33

. Mme Fanny KOBEL de Kaltenhouse, pour le lot n° 34.

Le conseil municipal en prend acte.

E/ INFORMATIONS

Le maire indique qu'à ce jour 12 actes de vente ont été signés. Les conseillers municipaux ont été destinataires d'un tableau détaillé mentionnant l'ensemble des lots ainsi que le détail des candidats.

Concernant la destination des lots n° 2 à 5, initialement prévus pour de l'habitat collectif, le maire fait savoir que ce point sera préalablement présenté en commission «travaux et urbanisme».

VI. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le maire rappelle que la rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre dernier et que de nouveaux horaires de classe ont été arrêtés par les autorités de l'éducation nationale.

La municipalité a travaillé à la mise en place d'une offre de services à destination des familles, ceci en concertation avec les élus de Schirrhoffen, le personnel enseignant et les représentants des parents d'élèves.

Concernant l'école maternelle, les parents d'élèves ont été contactés en fin d'année scolaire pour connaître leurs besoins, dans l'éventualité de la mise en place d'un service périscolaire.

La demande étant réelle, les prestations suivantes sont mises en place :

. Garde des enfants (type «halte garderie») de 7 h 30 à 8 h 15, par une ATSEM (sans augmentation du quota d'heures rémunérées), et l'animatrice employée par la commune.

. Service périscolaire relevant de la compétence de la communauté de communes, dont le délégataire est le CASF de Bischwiller, à midi (avec repas), et le soir de 15 h 15 à 18 h 00, dans les locaux libres du 1^{er} étage de l'école maternelle.

Concernant l'école élémentaire, en plus du service périscolaire communautaire déjà existant, les nouvelles prestations suivantes sont mises en place :

. Possibilité de bénéficier de la garderie de l'école maternelle de 7 h 30 à 8 h 15 avec accompagnement en pédibus à l'école élémentaire.

. Deux activités péri-éducatives («N.A.P.») par jour de 15 h 15 à 16 h 30 avec encadrement par un personnel salarié et professionnel, avec le concours éventuel de bénévoles. Les encadrants sont : l'animatrice de la commune et un animateur salarié du Cercle Saint-Nicolas mis à disposition, ainsi que deux enseignants assurant l'étude surveillée (2 x 1 h 30 hebdomadaires).

Participation financière des parents : afin de pérenniser ces services pour les années à venir, l'utilisation du fond d'amorçage de l'Etat, soit 90,- € par enfant pour l'année 2014 / 2015, sera lissée sur plusieurs années. En complément une participation forfaitaire symbolique de 5,- € par cycle d'activité «N.A.P.» et par 1/2 trimestre sera demandée.

-M. Christian SCHOTT entre en séance-

A/ CREATION D'UN EMPLOI SOUS «CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI»

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la création, avec effet du 15 septembre 2014, d'un emploi communal d'animatrice en écoles, dans le cadre des «nouvelles animations péri-éducatives», sous «contrat d'accompagnement dans l'emploi» (contrat aidé par l'Etat) à raison d'une durée de travail hebdomadaire rémunérée de 20 heures.

Il est précisé que la sélection des candidats à ce poste est effectuée par la mission locale de Haguenau.

B/ TARIFS COMMUNAUX

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités péri-éducatives et du service de garderie à l'école maternelle, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'instauration des tarifs suivants :

. Activités péri-éducatives

Par type d'activité et par cycle de 6 à 7 semaines (1/2 trimestre scolaire) : 5,- €.

. Garderie du matin à l'école maternelle

1,- € par jour et par enfant, soit 20,- € mensuels pour un cycle complet.

VII. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE – BAIL 2015 / 2024

Le maire informe le conseil municipal de l'expiration du bail de chasse actuel au 1^{er} février 2015, comme dans tout le département. La chasse sera donc remise en location pour 9 ans à compter de cette date.

Un plan du lot de chasse est remis à chaque conseiller. La superficie chassable du territoire communal est d'environ 530 hectares.

Le locataire actuellement en place est l'association des chasseurs dite «des 3 S» (pour Soufflenheim, Sessenheim, Schirrhein). Le loyer annuel perçu est de 7.620,- €.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse. En effet ce produit ne peut être perçu par la commune qu'à la condition d'un accord majoritaire des propriétaires à l'abandon du loyer, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins de la surface concernée.

A noter que le produit correspondant est réparti comme suit : 2/3 sont versés à l'association foncière de Schirrhein pour l'entretien de ses chemins et fossés, le 1/3 restant servant à l'entretien des chemins ruraux communaux.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission consultative communale comprenant deux conseillers municipaux, outre les membres de droit :

- . le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- . le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- . le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- . le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- . le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre lieutenant de louveterie du Bas-Rhin,
- . le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- . un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- . un forestier du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- . postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur :

- . le mode de consultation des propriétaires fonciers (par courrier ou en réunion publique)
- . la composition du lot de chasse
- . la désignation des deux conseillers municipaux, membre de la commission consultative.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . approuve la constitution du lot de chasse unique selon plan en vue aérienne remis en séance, d'une superficie d'environ 530 hectares
- . décide de consulter les propriétaires fonciers par écrit sur l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune
- . désigne Mme Martine FOHR et M. Gérard HALTER en qualité de membre de la commission communale consultative de la chasse.

VIII. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN - SCHIRRHOFFEN

Commission du 27 juin 2014.

Il est donné lecture du compte-rendu de cette réunion :

Monsieur Jean DILLINGER, Maire de la Commune de Schirrhoffen, souhaite la bienvenue aux conseillers présents. Les membres de la commission intercommunale issus des conseils municipaux de Schirrhein et Schirrhoffen ont été renouvelés suite aux opérations électorales des 23 et 30 mars 2014.

C'est avec plaisir que le maire accueille cette nouvelle commission qui aura à débattre des projets intercommunaux.

Il insiste sur l'entente cordiale qui régnait lors la précédente mandature, et souhaite que cette confiance réciproque puisse se pérenniser à l'avenir avec les nouveaux membres et remercie les deux secrétaires de mairie M. Claude HUNSINCKER et Mme Danielle JACQUES pour la qualité du travail accompli dans la gestion des dossiers intercommunaux entre 2008 et 2012. Il ajoute, que les deux communes seront amenées à travailler davantage en étroite collaboration dans le cadre du projet de la mutualisation des moyens.

Après cette petite introduction, le Maire de Schirrhoffen donne la parole à Monsieur Patrick SCHOTT, Maire de Schirrhein.

Monsieur Patrick SCHOTT, est ravi de la bonne collaboration antérieure et souhaite que la nouvelle équipe puisse continuer dans cette voie en resserrant les liens et en gardant cette ouverture d'esprit.

Compte tenu de la territorialisation, les communes doivent être unies et réfléchies, pleine d'enthousiasme et de bonnes idées.

1. Approbation du compte-rendu du 13.9.2013

Monsieur DILLINGER revient sur les points du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2013.

L'assemblée prend acte.

2. Bilan de la mandature 2008-2013

Monsieur DILLINGER expose aux membres de l'assemblée le bilan des travaux intercommunaux réalisés par les communes de Schirrhein-Schirrhoffen de la mandature 2008-2013.

INVESTISSEMENTS 2013	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Cimetière	
Aménagement d'un espace cinéraire	33 670,90
Edification d'une clôture au cimetière	24 346,20
Pose de deux portails au cimetière	3 469,51
Achat de 2 bennes métalliques	2 195,65
Terrain de football	
Aménagement d'un terrain de football synthétique	237 138,88
Eclairage du terrain de football synthétique	14 674,92
Appareil d'entretien	1 415,17
Ecole maternelle	
Ordinateur portable	702,63
Réhabilitation cuisine	7 130,60
	324 744,46

INVESTISSEMENTS 2012	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Ecole élémentaire	
Travaux sanitaires (solde	2 209,24
Travaux sanitaires (solde	3 944,13
Ecole élémentaire	
Travaux divers	4 883,56
Eglise	
Châssis de toit	2 136,40
	13 173,33

INVESTISSEMENTS 2011	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Ecole élémentaire	
Travaux sanitaires	59 833,18
Ecole maternelle	
Escalier structure jeu, mobilier, lave-linge	1 460,60
Cercle de généalogie	
Ordinateur portable	871,76
	62 165,54

INVESTISSEMENTS 2010	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Ecole maternelle	
Revêtement de sol	3 512,43
Club Canin	
Aménagement du site	11 729,41
	15 241,84

INVESTISSEMENTS 2009	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Ecole élémentaire	
Escabeaux, peinture salles, système alarme, diagnostic énergétique	2 311,93
Ecole maternelle	
Copieur, mobilier, aspirateur, système alarme, remplacement fenêtres, diagnostic énergétique	4 725,60
Eglise	
Mise en conformité électrique	4 298,32
Tennis	
Rénovation surface de jeu	35 251,04
Bibliothèque	
Copieur	909,75
Porte d'entrée	2 514,96
Décor théâtral	
Matériel	1 472,42
	51 484,02

INVESTISSEMENTS 2008	
	Montant Subventions et FCTVA déduit
Ecole élémentaire	
Armoire, ordinateur, extincteurs	4 860,43
Ecole maternelle	
Extincteurs, mobilier	2 217,18
Eglise	
Aménagement entrée	1 529,78
Remplacement horloge – mère	1 128,10
Club Canin	
Aménagement nouveau site	885,82
	10 621,31

TOTAL GENERAL 2008 – 2013	477	430,50
----------------------------------	------------	---------------

3. Diffusion des conventions intercommunales aux nouveaux élus

*Les conventions intercommunales en place ont été actualisées en avril 2011.
Elles ont été diffusées à tous les membres de la commission intercommunale pour information :*

- . Convention de répartition entre les communes de Schirrhein et Schirrhoffen des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires,*
- . Convention relative à la gestion des charges et recettes de fonctionnement intercommunales – hors écoles,*
- . Convention relative aux investissements intercommunaux des communes de Schirrhein et Schirrhoffen.*

Les conventions existantes sont maintenues, elles seront réactualisées si cela s'avère nécessaire.

4. Projets futurs

Monsieur Patrick SCHOTT, Maire de Schirrhein, a fait un état des lieux des bâtiments intercommunaux, pour évaluer les travaux à réaliser dans cette mandature.

Ecole élémentaire :

Les problèmes de sécurité et de stationnement à l'école élémentaire sont une fois de plus soulevés. Des idées pour résoudre ce problème sont proposées :

- ✓ *Etudier la possibilité de fermer le portail rue des Ecoles et créer une nouvelle ouverture à l'arrière du bâtiment, rue du Foyer, côté salle polyvalente,*
- ✓ *Aménager un grand parking, qui servirait également aux licenciés qui pratiquent des activités sportives dans le secteur.*

L'école élémentaire est également touchée par des problèmes de vétusté qui sont dus à l'usure du temps ; il faut penser à remplacer la toiture, la cheminée, le crépis du préau se défait, la chaudière est en bout de course, les radiateurs existants sont encore en fonte. C'est un bâtiment qui est hyper énergivore.

La durée de vie de la chaudière est estimée à 1 année maximum par le chauffagiste.

Vu l'importance des travaux, Monsieur Patrick SCHOTT propose de réaliser une étude thermique. Il demande aux élus de réfléchir à un projet d'ensemble « bâtiment basse consommation », afin de pouvoir bénéficier des subventions octroyées dans ce domaine. Il faut proscrire le « bricolage » et préférer une action de rénovation globale, suivi par un maître d'œuvre.

Les travaux doivent démarrer dans les 2 ou 3 ans à venir.

Les communes élaboreront un plan de financement pluriannuel

Ecole maternelle :

En 2013, de nombreuses interventions ont été engagées à l'école maternelle.

La cuisine a fait peau neuve, changement du mobilier, renouvellement de prises électriques, création d'une ouverture, remise en peinture et remplacement du revêtement de sol.

Rafraîchissement du couloir, pose de nouveaux porte-manteaux.

Félicitations au conseiller municipal Lionel DOLT et tous les bénévoles qui ont œuvré à la qualité de cette réalisation.

La directrice Madame Cindy SCHITTER a sollicité de nombreuses fois la municipalité.

Dernièrement elle a demandé à l'ouvrier communal de réaliser un tracé dans la cour de l'école maternelle. Il s'agit d'une signalisation horizontale qui permettrait de sensibiliser les enfants au code de la route de manière ludique. Il s'avère que cet outil pédagogique mérite réflexion et une demande de devis est en cours.

Il est cependant demandé à la directrice qu'à l'avenir, elle adresse un courrier à la mairie pour toute demande de travaux ne relevant pas de l'entretien courant et qu'elle ne sollicite pas directement les ouvriers communaux.

Monsieur Dillinger précise que M. Thibaut SCHIMMER est le référent pour l'école maternelle.

La chaufferie de l'école maternelle n'est pas prioritaire, mais il faut également songer à remplacer la chaudière dans les prochaines années.

Des problèmes d'huissieries sont relevés (la porte d'entrée en aluminium bloque souvent, la porte de la sortie de secours n'est plus étanche)

Circulation douce entre Schirrhein et Schirrhoffen

Une circulation douce entre les deux communes en lisière de forêt sur une largeur d'environ 4 m pourrait voir le jour avec la collaboration de l'ONF. La commune de Schirrhoffen a d'ailleurs intégré ce projet dans le cadre de l'extension Nord Est du village.

Ce chemin aurait pour vocation d'être praticable à pied ou à vélo, il relierait le nouveau lotissement de Schirrhoffen aux écoles de Schirrhein.

Cet accès sécurisé délaierait la rue Principale, pour laisser place à un déplacement écologique et plus ludique.

Le maire de Schirrhein propose de mener en commun ce projet et de monter un dossier financier.

Ancienne école maternelle

Le tableau électrique du local n'est plus en conformité, l'intervention d'un technicien s'avère nécessaire pour une remise aux normes. Une boîte de dérivation a partiellement fondu et risque de provoquer un incendie.

Le local mérite d'être rafraîchi. Les membres de l'association des « Waldstemme » proposent de repeindre les murs en régie, à condition que la commune prenne en charge la peinture.

Eglise catholique Schirrhein-Schirrhoffen

Les murs extérieurs à proximité de l'horloge sont vétustes et méritent d'être rafraîchis.

A l'entrée de l'église une dalle en grès est fissurée et peut provoquer des chutes de personnes. L'entreprise Brucker sera missionnée pour effectuer la réparation.

Local paroissial du presbytère

L'important dégât des eaux de 2013 a laissé des traces. La poutre centrale du local est atteinte. Le sinistre est déclaré auprès de l'assurance.

Local de la «Musique Harmonie» - E.S.C. de Schirrhein

La dernière facture de chauffage était très élevée. La possibilité de scinder la régulation du chauffage serait un moyen de réduire le coût. Si techniquement cette programmation n'est pas envisageable, un chauffage d'appoint pourrait être la solution.

5. Nouveaux rythmes scolaires

Monsieur Patrick SCHOTT prend la parole et fait le point sur l'avancement du dossier des rythmes scolaires.

Les horaires qui ont été validés sont les suivants :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 15h15

mercredi de 8h15 à 11h15

Le décret n° 2013_77 du 24 janvier 2013 n'impose pas des activités pédagogiques après les cours, mais les municipalités veulent être solidaires avec les parents et les soutenir dans cette démarche.

Le décret n° 2014_457 du 7 mai 2014 assouplit la mise en œuvre de la réforme, les nouvelles activités péri-éducatives (NAP) peuvent être pratiquées sur une demi-journée, et l'année scolaire peut être allongée au détriment des vacances.

Si les municipalités décident de mettre en place ces activités, le coût d'investissement, les moyens en personnel devront être supportés par les communes.

Une dotation sera versée par l'Etat pour un montant de 90 euros par enfant. Monsieur Patrick SCHOTT propose de lisser cette somme sur une période de 3 années pour faire des économies et ne pas puiser dans le budget communal.

Le maire de Schirrhein soulève trois grandes questions concernant les (NAP) :

1. Qui ?
2. Quand ?
3. Où ?

Question 1 : QUI ?

Les associations sportives ou culturelles pourraient intervenir dans leur domaine de compétence. Leurs interventions seraient refacturées aux communes.

Ex : MAC de Bischwiller (chant, danse, théâtre...)

Le personnel salarié volontaire (ATSEM ...) par leurs connaissances et proximité des enfants représenterait un atout majeur.

Des bénévoles : uniquement des bénévoles accompagnés de personnel salarié apporteraient une pierre à l'édifice. Le seul fait qu'il n'existe pas de lien de subordination envers les bénévoles, pourrait constituer un inconvénient majeur.

Embaucher par l'intermédiaire de la mission locale un contrat aidé (jeunes de 18 à 25 ans), qui cumulerait d'autres missions.

L'on pourrait imaginer que le Cercle St Nicolas embauche un contrat aidé, mette le personnel à disposition de la commune, et la commune subventionne l'association.

Question 2 : QUAND ?

Les interventions doivent-elles se dérouler tous les jours après 15h15, le mercredi matin ?

Question 3 : OU ?

Ces nouvelles activités doivent-elles se dérouler dans les écoles maternelle et primaire, ou faut-il trouver d'autres locaux ?

*Ce sont des questions auxquelles il va falloir répondre. Pour faire avancer le dossier il est proposé d'organiser des réunions hebdomadaires à la mairie de Schirrhein.
La prochaine réunion est prévue le 5 juillet 2014.*

Le maire de Schirrhein propose la démarche suivante par ordre de priorité :

- 1. Monter le projet scolaire (NAP- nouvelles activités périscolaires)*
- 2. Demander l'adhésion des Directrices et du corps enseignant*
- 3. Effectuer un sondage auprès des parents d'élèves*

Les parents intéressés pourraient être associés à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre.

Monsieur Patrick SCHOTT rappelle que le périscolaire accueille les jeunes après 15h15 jusqu'à la fermeture.

Une enquête pour connaître le nombre d'enfants qui participeront aux activités péri éducative (NAP) s'impose.

6. Conteneurs à textiles et chaussures ANONYMES aux points d'apport volontaire

Le SMITOM a constaté l'implantation de conteneurs à textile et chaussures ANONYMES aux points d'apport volontaire. Ces conteneurs de couleur beige ne comportent aucune signalétique qui permette d'identifier l'entreprise.

Le SMITOM attire l'attention auprès des communes, il s'agit d'un dépôt sur la voie publique sans autorisation, contre lequel il est possible de porter plainte.

Ces conteneurs pénalisent la filière traitement des déchets qui a été mise en place sous forme de convention et que de nombreuses communes ont signée.

Les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen prennent acte et inspectent régulièrement les points d'apport volontaire.

7. Divers

Columbarium

M. HUNSICKER indique que M. Geoffroy SCHOTT, entrepreneur de pompes funèbres, a émis un doute sur la capacité d'urnes que peut recevoir une case du columbarium.

D'après le tailleur de pierre Bruno Decker 4 urnes peuvent être insérées, un plan avait été fourni.

Des précisions seront demandées à l'intéressé.

Par ailleurs l'allée en gravillons empêche les personnes en chaise roulante de circuler vers le columbarium. La réflexion d'une allée pavée est lancée.

Terrain de football synthétique

L'éclairage du terrain de football synthétique a été exécuté par la Sté Fritz de Niederroedern.

Son niveau d'éclairement doit être supérieur à 150 LUX sur l'ensemble du terrain, afin de permettre son classement au niveau 5 de la F.F.F.

En phase test, il a été constaté que le milieu du terrain n'est pas bien éclairé. Un projecteur ne s'est pas mis en route. Ceci est dû à un problème d'allumage, le système nécessite un petit délai pour la mise en route.

Avant la vérification de la conformité par la Ligue, la Sté Fritz doit encore intervenir pour une pré-vérification à l'aide d'un appareil dédié.

Il est également demandé aux élus de surveiller les allers et venus des jeunes mineurs et majeurs qui s'accaparent le terrain de football synthétique pour se retrouver.

Salle polyvalente de Schirrhein-Schirrhoffen

Le chantier de la rénovation de la salle polyvalente avance progressivement. Une fois les travaux terminés se posera le problème de la gestion de la salle. Embaucher un concierge, ou mettre en place un système de fermeture automatique à distance géré par la communauté de communes de Bischwiller et environs sont des solutions qui peuvent s'offrir et doivent être méditées.

Cérémonie des personnes méritantes

Pour des raisons de disponibilité de salle, la cérémonie des personnes méritantes sera organisée cette année encore par la commune de Schirrhoffen, à la salle des fêtes.

Les anciens élus estiment qu'il faut réfléchir à une nouvelle formule et relooker cette cérémonie.

Trouver d'autres personnes à mettre à l'honneur. (ex : brillants étudiants, les personnes qui entretiennent les calvaires etc....)

Toiletter la liste des invités. Une commission spécifique se réunira pour l'occasion.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00.

Le conseil municipal en prend acte.

IX. TARIFS COMMUNAUX – MISE A JOUR 2015

Mise à disposition de l'Espace Socioculturel

Le maire présente les tarifs actuels de mise à disposition de l'espace socioculturel, qui ont été fixés en 2009 :

LOCAUX	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS SCHIRRHEIN	PARTICULIERS DE SCHIRRHEIN	ASSOCIATIONS DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN	SECTION THEATRALE (pour deux représent.)
Petite salle avec bar charges incluses	300 €	200 €	200 €	
Petite et grande salle sans cuisine, charges incluses	750 €	400 €	300 €	
Petite et grande salle avec cuisine, charges incluses	900 €	550 €	400 €	300 €

Forfait chauffage : 80 €.

Par ailleurs, la caution demandée est actuellement de 150,- €.

La collecte des ordures ménagères représente 943,- € sur une année, soit 27,- € par location.

La commission des finances a émis les avis suivants lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2014 :

- . Actualiser les tarifs de 5 %.
- . Porter le forfait chauffage de 80 à 90,- €.
- . Fixer la caution à 300,-.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ces points.

Le conseil municipal,

par 18 voix pour

1 abstention (M. Christian SCHOTT)

décide de fixer les tarifs de mise à disposition de l'espace socioculturel comme suit, avec effet du 1^{er} janvier 2015 :

LOCAUX	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS SCHIRRHEIN	PARTICULIERS DE SCHIRRHEIN	ASSOCIATIONS DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN	SECTION THEATRALE (pour deux représent.)
Petite salle avec bar charges incluses	315 €	210 €	210 €	
Petite et grande salle sans cuisine, charges incluses	790 €	420 €	315 €	
Petite et grande salle avec cuisine, charges incluses	945 €	580 €	420 €	315 €

Forfait chauffage : 90,- €.

Caution : 300,- €.

X. AFFAIRE FONCIERE

Le maire fait savoir au conseil municipal que Mme WILLMANN Marie Anne née HALTER de Schirrhein propose de céder gratuitement à la commune la parcelle suivante :

Lieu-dit : Wiedematt – Références : Section 8, n° 111 – Superficie : 17,22 ares.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. accepte la cession gratuite de la parcelle ci-dessus référencée à la commune de Schirrhein

. autorise le maire à signer l'acte de cession foncière correspondant.

XI. CONCESSION DE SEPULTURE PERPETUELLE

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'existe actuellement que deux possibilités de concession de sépulture : sur 15 années ou sur 30 années.

Il estime qu'il serait opportun de pouvoir proposer la concession perpétuelle de sépulture, et propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour (M. Patrick SCHOTT, M. Bernard BECK, Mme Isabelle HALTER, M. Jean-Jacques BRUCKMANN, Mme Joëlle SCHOTT, Mme Nathalie SCHEIDT, M. Jacky BRUCKER, Mme Célia RISCHMANN, M. Gérard HALTER, Mme Christel BUCHEL, M. Thierry REHRI, Mme Martine FOHR, M. Jérémie SCHNEIDER, Mme Agnès FISCHER, M. Daniel BITZ)

4 voix contre (Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER, Mme Françoise KEIFF)

adopte le principe de la concession perpétuelle de sépulture.

XII. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2014 N° 01

Le conseil municipal,

sur proposition du maire,

à l'unanimité des membres présents,

approuve la décision budgétaire modificative n° 01 de l'exercice 2014, établie comme suit :

Budget principal

Section d'investissement

Article 2051 «Concessions et droits similaires, logiciels» : - 1000,- €.

Article 2183 «Matériel informatique» : + 1000,- €.

XIII. REUNION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les comptes-rendus des dernières réunions sont présentés :

TRAVAUX ET URBANISME

Compte-rendu présenté par Mme Isabelle HALTER :

Réunion du 22 juillet 2014

VISITE DE MICROCRECHES :

Le maire, accompagné des 3 adjoints et de 2 conseillers, ont visité les microcrèches privées d'Oberhoffen, Soufflenheim et Roeschwoog, gérées par M. et Mme WESTERMANN, le 22 juillet dernier

Chaque établissement peut accueillir jusqu'à 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

L'équipe pédagogique est composée d'une directrice, d'une puéricultrice et de 2 animatrices.

Les repas issus de l'agriculture biologique sont préparés sur place.

Le tarif horaire est de 5,90 € (frais de repas inclus). Les parents peuvent bénéficier d'aides de la CAF.

Ainsi le tarif mensuel de garde s'élève à 1.155 €. Déduction faite de l'aide de la CAF, il peut être ramené à 428 €, à la charge des parents.

La crèche d'Oberhoffen est une maison individuelle qui a été rénovée et adaptée aux enfants.

Celles de Soufflenheim et de Roeschwoog sont des constructions neuves.

Les structures sont de nature privée. La commune n'intervient ni dans sa gestion ni dans son financement.

SECURITE – ENVIRONNEMENT

Compte-rendu présenté par Mme Joelle SCHOTT :

Réunion du 18 juin 2014

Signalisation : propositions de la commission

. Rue Kirchlach - Intersection avec Wiedematt

Mettre en place 1 panneau « Céder le passage »

. Rue des bucherons – Sortie vers la rue de la forêt

Mettre des poteaux sur le côté gauche

. Rue Principale – Boulangerie Wolff

Plus de panneau Arrêt Bus.

. Chemin Creux

Mettre un poteau devant le poste de Transfo ou panneau « interdit de stationnement » et marquage au sol jaune.

. Chemin creux (vers la rue des messieurs)

Mettre un miroir, aucune visibilité

. Rue des Messieurs

Stationnement gênant au N° 10, voir pour une circulation à sens unique ?

. Rue Principale (en face rue du Stade)

Remettre le miroir coté « câlin soyeux » et coté « rue des boulangers »

Marquage des trottoirs en jaune aux croisements

. Rue des Sapins

Stationnement gênant et dangereux

. Rue des Chaumières

Problème du stationnement

Voirie

Rue des prés

Virage dangereux

Croisement Rue du Cerf - Chaumières

Mur penché faire courrier au propriétaire

Aménagement - Espaces verts

. Croisement Rue Myrtille avec Rue des Renards

Prévoir éventuellement un petit banc + éclairage

. Rue du Renard

Revoir aménagement espaces verts, voir pour parking ou Gazon

. Petite Place Au bout de la Rue des renards vers rue du Muguet

A remplacer par du gazon

. Rue de la Forêt

Enlever les arbres morts (chêne des marais) Remplacer soit par du gazon ou parking (laisser le choix aux riverains ?)

. Rue du Puits

Platane à tailler et rafraichir la place

. Rue de Marienthal

Arbre à tailler au niveau du passage piéton

. Rue du Chemin Creux

Prévoir Aménagement à faire devant la nouvelle habitation (trottoir, espace vert..)

. Place des tumulus

Plantation d'arbres fruitiers

. Allée des pins

*Revoir l'aménagement de la place : Pins trop nombreux enlever la 1^{ère} rangée
(Pavés & macadam soulevés par les racines)*

. Rue des Tilleuls

*Trottoirs fissurés par les racines des arbres
Quelques espaces verts à refaire*

COMMUNICATION

Compte-rendu présenté par Mme Nathalie SCHEIDT :

Réunion du 16 juin 2014

Rappel des différents supports de communication existants :

- . Bulletin municipal
- . Site internet
- . Facebook
- . Panneaux lumineux
- . Panneaux fixes

- Bulletin Municipal

Patrick Schott : nous nous réunissons ce soir pour parler principalement du bulletin municipal. Lorsqu'on l'analyse, c'est plus une rétrospective qu'une communication.

- Fréquence de diffusion : 2 x par an (février-mars / septembre-octobre).

Il faut rester sur une parution février/septembre (vœux du maire, anniversaires, calendrier des événements...).

Eventuellement faire une publication intermédiaire sur feuille simple recto/verso pour des choses ponctuelles (ex : plan canicule avant l'été...) qu'on peut imprimer nous-même sans passer par l'imprimeur.

- . Réduire le grammage du papier, papier brillant uniquement pour la couverture.
- . Réfléchir à un autre mode de financement.
- . Annonceurs : répartition des annonces publicitaires sur tout le bulletin (si possible, pas de page entière).
- . Taille de la police : les gens n'aiment pas lire quand c'est écrit trop petit.
- . Les rubriques : on n'arrive pas à cibler le contenu des pages. Il faut peut-être jouer sur les couleurs. Mettre en place un sommaire pour structurer la lecture et retrouver plus rapidement les différents sujets.

- . Remettre un article sur un artisan du village pour valoriser la vie locale. On peut également mettre à l'honneur une personne du village ou une nouvelle entreprise qui s'installe dans la commune.
- . Réfléchir à de nouvelles idées.
- . Alimentation : les associations sont consultées – tout le monde peut prendre des photos et préparer un article pour ensuite le proposer en réunion.

- Site Internet

Le site internet a été évoqué en réunion Commission Communication Intercommunale. Toutes les communes sauf Schirrhoffen ont un site et voudraient le relooker. L'idée d'une mutualisation de la plateforme technique des futurs sites communaux pourrait éventuellement être envisagée. La structure serait commune tout en ayant la possibilité de naviguer entre les différents sites de la ComCom.

Avec le site internet, on est plus réactif en termes de fraîcheur de l'information.

- Facebook

Les formes de communication changent. On cible un public différent et la fraîcheur de l'information est garantie.

- Panneaux Lumineux

Ciblent tous les publics et l'info est diffusée quasiment en temps réel.

- Panneaux fixes

Il faut maintenir les panneaux fixes et les alimenter car ils ciblent un public de proximité qui ne dispose pas des outils multimédias.

Il faut lister les panneaux et vérifier leur capacité (nombre de pages). Y afficher les manifestations du mois, les changements de collecte d'ordures, le plan canicule...

- Création d'un comité consultatif communication :

- . Y associer des personnes extérieures qui ont de la pratique et les inviter aux réunions
- . Propositions : J-Michel Steinbach – André Wilhelm – Jordan Sutter

D'ici à la prochaine réunion, il faut synthétiser les rubriques et les articles. Chacun regarde à droite et à gauche sur ce qui se fait en termes et moyens de communication.

Nous mettrons en place une structure de la commission et les tâches seront réparties, peut-être par binômes ?

Redemander la photo individuelle des conseillers municipaux à ceux qui ne l'ont pas encore donnée, pour la mise à jour du site internet.

FINANCES

Compte-rendu présenté par M. Jean-Jacques BRUCKMANN :

Réunion du 1^{er} septembre 2014

Espace socioculturel

Cf. : Point IX – Tarifs communaux de la présente séance.

Dotations de l'Etat - 2014

Il est donné lecture des montants notifiés récemment par la Préfecture, en comparaison des valeurs 2013 :

	2014	2013
Dotation globale de fonctionnement	301 819 €	307 040 €
Dotation de solidarité rurale	37 147 €	34 345 €
Dotation nationale de péréquation	<u>52 638 €</u>	<u>48 020 €.</u>
TOTAUX	391 604 €	389 405 €.

Subventions aux associations

La commission prend connaissance du courrier envoyé habituellement aux associations locales, afin de leur demander de présenter leurs demandes de subvention relatives aux dépenses annuelles d'investissement et de formation. Cette année ce courrier a été expédié le 14.01. La commission propose de préciser que le soutien financier susceptible d'être accordé est de 15 %, et propose également d'envoyer le courrier plus tôt.

Situation budgétaire au 01/09/2014

Excédent d'investissement	239 511,04 €
Excédent de fonctionnement :	85 511,03 €.

Les différents postes de dépenses et recettes sont examinés, pas d'observation particulière, hormis les charges d'électricité : 28 998,90 € pour un crédit de 33 000 €. A surveiller.

La vétusté, voir la dangerosité de la chaudière principale est évoquée. A remplacer, sera réparée bientôt.

Décision budgétaire modificative.

La commission propose la modification suivante :

Article 2051 « Concession et droits similaires, logiciels » :	- 1 000 €
Article 2183 « Matériel informatique » :	+1 000 €.

Réforme des rythmes scolaires

Voir point VI – DCM 04.09.2014

Aspects financiers : fond d'amorçage 90 € par élève, soit pour 239, 21 510 €.

Tarifs : garderie du matin école maternelle (C.A.S.F.) 20 €/mois. Activités périéducatives (NAP) : 5 € par cycle et par module de 6 semaines.

Avis favorable de la commission.

Proposition d'embauche en CAE mi-septembre, solde à charge communes si Etat donne 80 % : 2 143 € / an.

Location de la chasse 2015 / 2024

Le secrétariat mairie diffusera prochainement 450 à 500 courriers aux propriétaires fonciers du lot de chasse, qui est constitué de toutes les parcelles hors agglomération, ceci afin de recueillir leur accord à renonciation au loyer de la chasse au profit de la commune. Un minimum de 2/3 est requis.

Montant du loyer actuel : 7 620 €.

XIV. INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes au conseil municipal :

. Don au CCAS

La société d'aviculture, en la personne de son trésorier, M. Alain HALTER, a remis un don au CCAS de Schirrhein en mairie, sous la forme d'un chèque de 1000,- €.

. Téléphone mobile du 1^{er} Adjoint au maire

M. Bernard BECK est doté depuis peu d'un téléphone mobile mis à disposition par la commune.

. SMITOM

Le rapport annuel 2013 du Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères – Secteur Haguenau – Saverne – est remis aux conseillers municipaux.

. 70^{ème} anniversaire de la Libération – 1945

Les cérémonies commémoratives auront lieu sur le territoire de la communauté de communes les 21 et 22 mars 2015. Un comité de pilotage a été mis en place.

. Projet de fermeture du bureau de Poste

La pétition d'opposition à ce projet a recueilli près de 600 signatures, et a été remise à la directrice départementale de la Poste.

. Orage – Nuit du 20 au 21 juillet 2014

Un orage accompagné d'importantes précipitations a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 juillet 2014. Des caves ont été inondées. Le réseau d'assainissement était saturé sur de nombreux tronçons. Une réunion avec les responsables techniques et les élus de la communauté de communes a eu lieu le 28 juillet 2014.

Une modélisation du réseau sera effectuée, ainsi qu'une étude – diagnostic pour un bureau d'études spécialisé.

. Homologation du terrain en gazon synthétique

La conformité de l'éclairage aux normes fédérales de football sera mesurée par les autorités compétentes le 9 septembre prochain.

. Presbytère : réparations suite dégât d'eau

Le charpentier GEORG de Soufflenheim est intervenu pour le remplacement de la poutre dégradée par infiltration d'eau.

La société ESTAMPILLE, ébéniste, doit encore remettre le plafond bois en état.

. Rue des Bûcherons

La nouvelle conduite d'eau potable est posée. Le SDEA effectue le remplacement des branchements particuliers.

. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage intérieur des conduites existantes

Ces travaux seront prochainement réalisés dans la rue Boschweg et le Chemin Creux, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Bischwiller et environs.

. Entretien du patrimoine

Le tailleur de pierre BRUCKER a procédé au scellement des couvertines en grès du balcon de la mairie, ainsi qu'au remplacement d'une dalle du parvis de l'église, l'ensemble pour un montant de 996,- € TTC.

. Tribunes du stade «Oscar Heisserer»

Les assises bois seront prochainement remplacées sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Bischwiller et environs.

. Extension de la salle polyvalente

Le montage de la charpente est en cours.

. Rénovation intérieure du 1^{er} étage de l'école maternelle

Afin de pouvoir accueillir le périscolaire dans la salle du 1^{er} étage de l'école maternelle, une remise en peinture des locaux s'est avérée nécessaire. Les travaux ont été réalisés bénévolement par des conseillers municipaux de Schirrhein et de Schirrhoffen. Des remerciements leurs sont adressés.

. Site internet de la commune

Le site a fait l'objet d'attaques virales, il est actuellement indisponible pour maintenance.

. Agression du garde – chasse

Le garde - chasse local, M. KOCH de Roeschwoog, a fait l'objet d'une agression par un groupe de motards dans le ried.

M. KOCH a été brutalisé car il leur faisait remarquer que les chemins d'exploitation étaient interdits à la circulation.

Une plainte a été déposée, l'enquête de gendarmerie est en cours.